



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL *Intégral*

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de Football

AGENCE NATIONALE DU SPORT



CAMPAGNE CNDS 2019

Expérimentation proposée par l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française de Football a décidé de se porter volontaire pour l'attribution des subventions « Projets sportifs » qui, jusqu'alors, étaient gérées par les Directions Départementales et Régionales de la Cohésion Sociale. Un plan baptisé Ambition 2020.

L'occasion pour l'instance nationale cette évolution de mettre en adéquation sa politique fédérale avec l'attribution des subventions aux projets portés par les clubs.

Le plan Ambition 2020 comprend 5 grands objectifs majeurs tournés vers le football amateur, son ADN :

1. le renforcement de l'engagement dans le football
2. le développement de l'offre de pratiques
3. le renforcement du rôle socio-éducatif du football
4. le développement de la structuration des clubs
5. le recrutement et fidélisation des éducateurs et arbitres

CONDITIONS DE SUBVENTIONS

Afin de pouvoir bénéficier de subventions, vos projets doivent s'intégrer à ces axes de développement. Ils doivent en outre respecter les conditions d'éligibilité et le mode opératoire indiqués dans les documents qui vous sont adressés ci-après.

- Un document de présentation du dispositif fédéral [Campagne CNDS 2019 FFF](#);
- Le guide d'accompagnement de l'Agence Nationale du Sport relatif à l'utilisation de la plateforme « [Le Compte Asso](#) » ;
- [La liste des territoires en ZRR](#) (zone de revitalisation rurale), dans les bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR, dont les structures peuvent bénéficier de la dérogation du seuil de subvention à 1 000 € ;
- Une [foire aux questions](#).

Un mail vous a été adressé par la FFF afin de lancer officiellement la campagne de demande de subvention et informer de sa vision stratégique. Des codes d'identification nécessaires au dépôt des dossiers (code relatif au projet sportif FFF) vous seront également envoyés par mail à chacun.

La date de clôture de la campagne de dépôt des dossiers via la plateforme « le compte Asso » est fixée **au 15 juin 2019**.



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 42

DU 31 MAI 2019

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Plénière du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 27 Mai 2019

Présents : M. AUBERT (Président) . Mmes GUEGAN, CHEVALLIER. Mlle LAURENCOT. MM. PASCAL, BEGNIS, MENJAUD, GUIZZARDI, SERRE, BATTISTA, LANET, GILLES, ALIVON, GOMEZ, NARDELLI.

Excusés : MM. HERBERT (Président d'Honneur), RIOU, Mlle CHAMBON (C.T.D. D.A.P.).

Assistent à la séance : MM. SALIH (Directeur Administratif), GRAUGNARD (C.T.D.).

-VACANCE AU COMITE DE DIRECTION

Considérant l'article 13.3 des statuts types du District Grand Vaucluse, qui prévoit notamment :

-« (...) En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.(...).

Considérant que le Comité de Direction comporte 2 postes vacants, à savoir celui de **M. Marc MARTINET** et celui de **M. Etienne RIPPERT**.

Considérant que ces deux membres doivent être remplacés lors de la future Assemblée Générale qui aura lieu le Vendredi 28 Juin 2019 à ORANGE.

Considérant que lors de cette Assemblée Générale, les clubs auront alors à se prononcer sur l'élection définitive au poste de Président de **M. Michel AUBERT**, et ce conformément à l'article 15.1 des Statuts du District Grand Vaucluse.

Considérant qu'il n'est pas judicieux de proposer 2 membres pour cette Assemblée Générale au vu de l'élection du président de District.

Que le Comité de Direction effectuera cette élection des 2 membres lors de la prochaine Assemblée Générale d'Hiver à **EYRAGUES** afin d'être en conformité avec les statuts.

-REMISE DE MAILLOTS

La traditionnelle remise de maillots pour les Finales des **Coupes Avenir U15, U17 et U19** aura lieu le **Mardi 04 Juin 2019 à 18h30** au District Grand Vaucluse.

Les clubs et arbitres vont être invités officiellement par Email Officiel.

-FEMININES

Le Comité de Direction tient à féliciter la Commission Féminine qui a terminé 1^{ère} de la Ligue Méditerranée concernant le projet « **MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE** » (7^{ème} Edition)

82 dossiers ont été déposés au sein de la FFF par les Districts et Clubs.

A ce titre, la Fédération Française de Football a souhaité récompenser chaque District lauréat et chaque club lauréat, ainsi que l'ensemble des Districts participants et les Commissions Régionales de Féminisation pour leur participation à cette opération.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la Coupe du Monde Féminine, **44 places** seront distribuées à notre Commission Féminine pour la rencontre **JAPON – ANGLETERRE** du Mercredi 19 Juin 2019 (21h00).

Ces places seront également distribuées aux personnes ayant participé à cette opération qui a eu lieu le **Samedi 30 Mars 2019 à COURTHEZON**.

Des propositions de modification vont être proposées au Conseil Consultatif sur le championnat Féminin.

-FOOT ANIMATION

Pascal BATTISTA informe le Comité des 2 rassemblements qui ont eu lieu le Samedi 18/05/2019 à **CHEVAL BLANC** (U6-U7) et le Samedi 25/05/2019 à **MONTEUX** (U8-U9).

Ces rassemblements ont réuni près de 218 équipes, ce qui représente près de 1600 joueurs.

-TECHNIQUE

1/ Ludovic GRAUGNARD informe que les candidatures ont été lancées sur le championnat U14,

2/ Certification = 34 Educateurs ont été reçu le 17 Mai 2019 pour la certification (27 à 28 candidats rattachés au District Grand Vaucluse),

3/ CPS U12 = Très bon fonctionnement et très bon retour de la part des clubs et parents concernant les CPS U12 qui ont été mis en place au sein du District,

40 à 50 joueurs vont être réunis le Mercredi 05 Juin 2019 à CAVAILLON, ces joueurs sont les plus assidus et les meilleurs profils,

4/ Aucun joueur du District Grand Vaucluse ne va rentrer au Pôle Espoir cette année, ce qui était prévisible car la génération est de moins bonne qualité.

-EDUCATEURS

Mario NARDELLI informe le Comité que le climat sur les rencontres s'est nettement amélioré et ce, grâce aux éducateurs. En effet, les sessions de formations de nos éducateurs sont complètes durant toute la saison et ce, depuis plusieurs saisons.

-SENIORS

Noël GILLES effectue un état des Forfaits depuis le début de la saison. En effet, depuis le début de la saison, 15 équipes ont déclaré FORFAIT GENERAL dans le championnat SENIORS (D2 à D5).

-CANDIDATURE



Le Comité de Direction lance un appel à candidature pour le recrutement de 4 services civiques pour une durée de 7 mois

Disponibilité : 01/11/2019

Lieu : District Grand Vaucluse, MONTFAVET

Fonction : Animateur Sportif

Temps de travail : 24h/semaine

PRINCIPALES MISSIONS

Permettre le soutien des cadres techniques dans l'animation avec les dirigeants de clubs à l'occasion des plateaux du Football d'animation (entre 5 ans et 12 ans) repartis sur les 4 territoires du Vaucluse (Nord Vaucluse-Grand Avignon-Bouches du Rhône et PERTUIS).

Aide à la formation des dirigeants associatifs dans la gestion d'un regroupement de petits footballeurs de catégorie U6 à U11.

Intervention en zone ZRR ou en QPV.

Participera aux réunions de concertation avec les bénévoles des commissions du District (Jeunes/Animation /Technique /Arbitres) avec près de 80 bénévoles actifs.

PROFIL SOUHAITE

Jeune sans emploi de moins de 25 ans qui :

- Est Licencié dans un club du territoire,
- Est disponible le Mercredi, Vendredi et Samedi,
- Est en recherche d'emploi,
- A une bonne connaissance dans le milieu Footballistique.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

District Grand Vaucluse – Clos des Bastides, Route de Bel Air – 84140 MONTFAVET, à l'attention du Président du District Grand Vaucluse ou à l'adresse mail suivante : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

-MANIFESTATIONS

FINALE ROUMAGOUX	30-mai	OPPEDE
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	VEDENE
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	VEDENE
FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	VAISON LA ROMAINE
FINALES AVENIR	8-juin	NOVES
AG FFF	8-juin	
REUNION PLENIERE DES ARBITRES	21-juin	SABLET
AG ÉTÉ DISTRICT	28-juin	à 19h00 à ORANGE
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	

LECTURE DU COURRIER

LIGUE MEDITERRANEE

- Nous informant de l'Opération 2^{ème} Etoile pour que les clubs puissent bénéficier des chèques cadeaux NIKE de la FFF, ouvert jusqu'au 30 Juin 2019.

Remerciements, transmis aux clubs.

- Nous informant qu'un nouveau Championnat U14 régional verra le jour au mois de Septembre 2019, les clubs concernés doivent s'inscrire avant le 5 Juin 2019.

Remerciements, lu pris note.

MONTFAVET SC

Nous informant que leur Assemblée Générale aura lieu le Jeudi 13 Juin 2019 à 19H00 au stade Pierre MANEN

Remerciements, lu pris note.

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 29 Mai 2019

Présents : M. GOMEZ (Président). MM. CRESPIEN, SOLER, ROCHER, ILAFKIEN.

Excusés : Mmes GONDRAN, GUEGAN.

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 314 : **MOLLEGES FC / ST DIDIER US – DISTRICT 2 du 15/05/2019**
DOSSIER N° 315 : **RASTEAU AS / SORGUES ESP – DISTRICT 3 du 19/05/2019**
DOSSIER N° 318 : **BARTHELASSE US / SUD LUBERON – DISTRICT 5 du 26/05/2019**
DOSSIER N° 319 : **NOVES O / ST ETIENNE DU GRES – DISTRICT 3 du 26/05/2019**
DOSSIER N° 320 : **VEDENE AC / MONDRAGON SC – DISTRICT 3 du 26/05/2019**
DOSSIER N° 321 : **CALAVON FC / ST JEAN DU GRES en U17 D2 du 26/05/2019**
DOSSIER N° 322 : **CAVAILLON ARC / JONQUIERES SC en U17 Coupe AVENIR du 26/05/2019**
DOSSIER N° 323 : **JONQUIERES SC / AUTRE PROVENCE en U15 D3 du 26/05/2019**
DOSSIER N° 324 : **LES ANGLAIS EMAF / ISLE BC – DISTRICT 2 du 12/05/2019**
DOSSIER N° 326 : **COURTHEZON SC / NOVES O. – DISTRICT 1 du 15/05/2019**

DOSSIER EN ATTENTE

DOSSIER N° 325 : **CARPENTRAS FC / TRAVAILLAN – DISTRICT 3 du 26/05/2019**

CORRESPONDANCE

US PLAN D'ORGON : Votre courrier électronique du 25/05/2019 : Après vérification du dossier N°304 votre joueur était bien suspendu car il n'avait pas purgé en D4 (ART 226 des RG FFF).

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente une pièce d'identité de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit obligatoirement présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées (Art. 142-7).

IMPORTANT - FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre (équipes soumises à la F.M.I.).

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'Arbitre.

- En cas de recours à une feuille de match papier, les Arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cette outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre, il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'Arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition, en cas de réserves.

RAPPEL : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amendement.

DOSSIER N° 314 : **MOLLEGES FC / ST DIDIER US – DISTRICT 2 du 15/05/2019**

Vu la réclamation d'après match envoyée par Mme BAJOLLE Nadine, du club de MOLLEGES FC, par courrier électronique en date du 16/05/2019 (voir Article 187, Alinéa 1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Cette réclamation porte sur la participation au match de M. PASTOR Angel, dirigeant du club de ST DIDIER US, au motif que ce licencié était en état de suspension.

Vu la réponse envoyée par le club de ST DIDIER US, suite à la demande de la C.S.R.

Attendu qu'après vérification, M. PASTOR Angel, dirigeant de ST DIDIER US, était suspendu de 4 matchs suite à la rencontre CAMARET AS – ST DIDIER US en D2 avec date d'effet au 15/04/2019.

Attendu qu'il a purgé :

- En D2 le 28/04/2019 ST DIDIER US – ISLE BC
- En D2 le 12/05/2019 St DIDIER US – BARBENTANE

Par conséquent le 15/05/2019 pour le match ST DIDIER US / MOLLEGES ce dirigeant ne pouvait être inscrit sur la feuille de match.

Considérant que l'Article 226 Alinéas 5 des Règlements Généraux de la F.F.F. « la perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserve d'avant match, conformément aux dispositions de l'Article 142 Alinéas 1 des Règlements Généraux de la F.F.F. ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réclamation non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain MOLLEGES FC / ST DIDIER US 1 à 2.

La C.S.R. demande à M PASTOR Angel de se mettre en conformité avec l'Article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. et donne un match de suspension supplémentaire aux matches qu'il lui reste à purger à compter du 3/06/2019 pour avoir participé à un match alors qu'il était suspendu.

Dossiers transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.
DOSSIER N° 315 : **RASTEAU AS / SORGUES ESP – DISTRICT 3 du 19/05/2019**

Vu la réclamation d'après match reçu par courrier électronique de M. CHARPIER David, du club de RASTEAU AS, en date du 21/05/2019.

Cette réclamation porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de SORGUES ESP., au motif de la « *participation au cours des 5 dernières journées de championnat, de plus de 3 Joueurs ayant effectivement joués toute ou partie de plus de 10 rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club* ».

La C.S.R. juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Notée la non réponse du club de SORGUES (Article 187 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Attendu que après vérification des feuilles de match correspondant l'équipe supérieure du Club de SORGUES ESP.

Il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à ces rencontres :

- GARCIA Nicolas 22 matches
- GRANGIER Ludovic 21 matches
- ROURE Anthony 17 matches
- CLEMENT Gregory 11 matches

Attendu que ces 4 joueurs ont participé à plus de 10 rencontres de l'équipe supérieure, l'équipe de SORGUES ESP n'est pas en conformité avec le règlement (Article 65, Alinéa 4 des Règlements District GRAND VAUCLUSE).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à SORGUES ESP. pour en porter bénéfice à RASTEAU AS (Article 65 Alinéa 2 des règlements du District GRAND VAUCLUSE).

Dossiers transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 318 : **BARTHELASSE US / SUD LUBERON – DISTRICT 5 du 26/05/2019**

Vu sur la feuille de match l'annotation de M. MARTINEZ José, arbitre bénévole : « *A 13h00, heure du coup d'envoi l'équipe de SUD LUBERON n'était pas présente sur le terrain* ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à SUD LUBERON (voir Article 159, Alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 319 : **NOVES O / ST ETIENNE DU GRES – DISTRICT 3 du 26/05/2019**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. WEIL Nicolas, capitaine de ST ETIENNE DU GRES.

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de NOVES O., au motif de la « *participation au cours des 5 dernières journées de championnat, de plus de 3 Joueurs ayant effectivement joués toute ou partie de plus de 10 rencontres officielles de l'équipe supérieure de leur club* ».

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 26/05/2019, reprenant les termes de la réserve.

La C.S.R. juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu que après vérification des feuilles de match correspondant l'équipe supérieure du Club de NOVES O.

Il s'avère que les joueurs ci-dessous ont participé à ces rencontres :

- IZAAC Florent 20 matches
- MENICHINI Yoan 22 matches
- MILAN René 25 matches

Attendu que seul ces trois joueurs ont participé à plus de 10 rencontres de l'équipe supérieure, l'équipe NOVES O est en conformité avec le règlement (Article 65, Alinéa 4 des Règlements District GRAND VAUCLUSE).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain NOVES O / ST ETIENNE DU GRES = 4 à 1.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 320 : **VEDENE AC / MONDRAGON SC – DISTRICT 3 du 26/05/2019**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M. PAULIN Renaud, capitaine de MONDRAGON SC irrecevable car non nominative.

Vu la confirmation de réserve irrecevable car mal formulée

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir Article 186, Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain VEDENE AC / MONDRAGON SC = 3 à 2.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 321 : CALAVON FC / ST JEAN DU GRES en U17 D2 du 26/05/2019

Vu sur la feuille l'annotation de Mr CHABAUD Jules, arbitre officiel : « Arrêt de la rencontre à la 87ème minute pour cause de blessures des n° 3 et 6 du club de CALAVON FC, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 3 à 4 ».

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à CALAVON FC (Article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 322 : CAVAILLON ARC / JONQUIERES SC en U17 Coupe AVENIR du 26/05/2019

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M DESCOSSE Philippe dirigeant de JONQUIERES SC

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de CAVAILLON ARC, au motif : « ne peut prendre part à la rencontre un joueur qui aura participé à plus de la moitié des matches en compétition officielle de l'équipe supérieure de son club ».

Vu la confirmation de réserve envoyée par JONQUIERES SC par courrier électronique en date du 29/05/2019 jugée irrecevable car transmise hors délais.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir Article 186, Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain CAVAILLON ARC / JONQUIERES SC = 3 à 1.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 323 : JONQUIERES SC / AUTRE PROVENCE en U15 D3 du 26/05/2019

Vu l'évocation de l'équipe de JONQUIERES non recevable car le motif ne relève pas de l'évocation (art 187 Alinéas 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Considérant que ce courrier ne peut être transformé en réclamation d'après match car transmise le mercredi 29/05/2019 par JONQUIERES SC et hors des délais réglementaires.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réclamations et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir Article 186, Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain JONQUIERES SC / AUTRE PROVENCE = 2 à 4.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 324 : LES ANGLES EMAF / ISLE BC – DISTRICT 2 du 12/05/2019

Vu le courrier électronique du club de ISLE BC en date du 28/05/2019.

Ce courrier porte sur la participation du joueur KEITA Famoussa.

Considérant que ce courrier ne fait pas d'évocation sur ce joueur et que par conséquent la C.S.R. ne peut en aucun cas se saisir d'évocation.

Attendu qu'après vérification du fichier discipline ce joueur n'était pas en état de suspension et pouvait prendre part à cette rencontre.

Concernant le joueur NDIAYE Badara Feusteu, ce joueur a fait objet d'un dossier C.S.R. N°163 avec match perdu par pénalité au club des ANGLES EMAF, par conséquent ce joueur a purgé sa suspension Article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Par ces motifs,

La C.S.R. jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée sur le fond et confirme le score acquis sur le terrain LES ANGLES EMAF / ISLE BC = 1 à 1.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

DOSSIER N° 326 : COURTHEZON SC / NOVES O. – DISTRICT 1 du 15/05/2019

Infraction au Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la F.F.F.).

La Commission après étude des pièces versées au dossier Juge en première instance

Attendu qu'il ressort du Règlement de la FMI (Annexe 1bis des Règlements Généraux de la FFF), repris par le District GRAND VAUCLUSE, que :

« Le recours à la FMI est obligatoire » et que « tout manquement à cette obligation pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'Article 200 des Règlements Généraux ou à l'Article 2 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux ».

Considérant qu'en l'espèce il ressort des pièces versées au dossier que le club de COURTHEZON SC n'a pas pu utiliser la tablette.

Considérant que la Commission, estime que la responsabilité de ce club n'est pas engagée.

Vu le rapport du club de du club de COURTHEZON SC et du club de NOVES O

La Commission rappelle aux dirigeants des clubs que de nombreuses réunions de formations ont été organisées au mois de septembre et que le guide d'utilisateur de la FMI est disponible sur le site internet de la Ligue.

La commission rappelle aux clubs que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

Président : J. GOMEZ,

Secrétaire de séance : L. ROCHER.

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 28 Mai 2019

Délégués du Comité de Direction : Melle LAURENÇOT ; MM BEGNIS.

Présents : MM. LANET (Président), THUY, MUNZINGER, SPADAFORA, THON, BOUAISS, GUELHES, MAIZEROI.

Excusés : Mme ROUX ; MM. AJJANI R, AJJANI H.

Reçu : M. LOUNISSA Rafik.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Les dossiers médicaux pour la saison 2019 / 2020 sont à télécharger sur :

- **Le site du District pour les Arbitres District, le dossier complet est à renvoyer au District.**
- **Le site de la Ligue pour les Arbitres Ligue, le dossier complet est à renvoyer à la Ligue.**

REUNION PLENIERE DES ARBITRES VENDREDI 21 JUIN 2019 à 18H30 Salle des Fêtes de SABLET.

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

CLUBS

TRAVAILLAN FC : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

PIOLENC AS : Prochaine formation arbitre débutera en septembre, le bordereau de candidature sera mis sur le site du District prochainement.

LA TOUR D'AIGUES US : Noté l'absence de l'arbitre à la rencontre du 26/05/19.

ARBITRES

M. MARTINEZ M. : Reçu votre candidature à la formation Ligue, réponse sera faite.

M. CARTIER A. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 26/05/19.

M. EL KADI N. : Reçu votre certificat médical en date du 23/05/19.

M. ZAIM R. : Reçu vos remerciements pour votre désignation en finale.

M. BAGHOU T. : Reçu vos remerciements votre désignation en désignation finale.

M. MERIAMA D. : Reçu votre certificat médical en date du 24/05/19.

M. EL ALLAOUI A. : Reçu vos certificats médicaux en date du 17/05/19.

M. ESSAHRAOUI K. : Reçu votre certificat médical en date du 22/05/19.

M. TABICH O. : Reçu votre certificat médical en date du 27/05/19.

M. DHEM O. : Noté le motif de votre absence à la rencontre du 26/05/19.

INDISPONIBILITES

M. TABICH O. : 1 mois à partir du 27/05/19 (Certificat médical joint).

M. DHEM O. : Jusqu'à la fin de la saison.

NUMEROS DE TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contreirement Sénior 06.73.86.35.55

M. BOUAISS contreirement Jeune 06.16.40.26.91.

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 27 Mai 2019

Présents : M. GILLES (Président), Mmes TETON, GUEGAN, M. CHAUMARD.

Excusés : M. YUSTE.

SECTEUR CHAMPIONNAT

LISTE DES EQUIPES DONT LE CLASSEMENT DE FIN DE SAISON SERA PENALISE D'UN RETRAIT DE 12 OU 20 POINTS (Article 6 – Annexe 13)

DISTRICT 3 :

Match N° 50458.2 EYGALIERES 20 Points

DISTRICT 2 :

Match N° 50186.2 PERTUIS USR 12 Points

DISTRICT 4 :

Match N° 50983.2 GRAVESON ENT. 12 Points

Match N° 50990.2 VILLENEUVE FC 12 Points

DISTRICT 5 :

Match N° 51106.2 SUD LUBERON 12 Points

INFORMATION A TOUS LES CLUBS

**Le classement final de toutes les divisions ne paraîtra pas avant le 12 Juin 2019
(en attente des pénalités fournies par les diverses Commissions)**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 28 Mai 2019

Présents : Mmes CHEVALLIER (Présidence), COLOMBI. MM. PEGAS, MASSANO, BES, BRIEU.

Excusés : GUIZZARDI (Vice-Président District), Mmes PELLEGRIN, CATALANO. MM. MALLAMACI, GARCIA.

Assiste à la séance : Mme CHAMBON (CTD DAP).

LAURÉAT 2019

« Mesdames, franchissez la barrière ! »



C'est avec beaucoup de fierté et de plaisir que la Commission Féminine vous annonce que l'opération réalisée par le District GRAND VAUCLUSE, « Mesdames, Franchissez la Barrière ! » a été élue par la Fédération Française de Football, meilleure action pour la Ligue Méditerranée. Cette animation n'est pas seulement une action effectuée par notre Commission. Elle est le fruit d'un beau travail, d'un échange entre plusieurs équipes : le District Grand Vaucluse et ses différentes Commissions, le club recevant, COURTHEZON SC, les clubs présents : PERNES ESP, VEDENE AC, MONTEUX FCF, CAVAILLON ARC, AVIGNON CFC, TRAVAILLAN FC, COURTHEZON SC, CADEROUSSE US et vous toutes MESDAMES les participantes.

Merci à la Fédération Française pour cette superbe récompense, résultat de beaucoup d'efforts mais surtout beaucoup de plaisir...

MERCI à tous pour votre confiance et encore **BRAVO** !

On remet ça la saison prochaine !



INFORMATION

LE FOOT FÉMININ À L'HONNEUR Manifestation à VEDENE le 1^{er} Juin 2019

La Coupe du Monde Féminine ayant lieu sur notre territoire cette année, le club de VEDENE AC en collaboration avec le District GRAND VAUCLUSE organisera le 01 Juin 2019, un **Rassemblement Féminin U6F à U12F** sur le site de LA BANASTIERE à VEDENE.

Cette manifestation permettra de mettre en valeur, non seulement, la Coupe du Monde Féminine mais aussi vos clubs qui développent avec passion ce football et de le faire connaître aux plus novices.

Cette matinée se déroulera de 10H00 à 12H00 en lever de rideau des Coupes GRAND VAUCLUSE JEUNES. Elle se voudra festive avec des rencontres, des jeux et des quizz...

Le club de VEDENE AC et le District GRAND VAUCLUSE espèrent que vous répondrez favorablement à cette invitation en faisant participer un maximum de jeunes filles de U6F à U12F, vos Ecoles Féminines de Football ou les équipes U12F de votre club.

Pour plus de renseignements, contactez la Commission Féminine au 06.78..57.76.36.

Pour les inscriptions, veuillez faire parvenir un mail au District à l'attention de la Commission Féminine avec la fiche jointe remplie (reçue sur l'adresse mail des clubs).

Au plaisir de vous rencontrer sur cette matinée festive consacrée au football féminin !

CORRESPONDANCES

TARASCON FC : Noté votre absence à la réunion du 28/05/2019.

COURTHEZON SC : Noté l'absence de votre Président à la réunion du 28/05/2019.

PERTUIS USR : Noté votre absence à la réunion du 28/05/2019.

US SERROISE : Noté votre absence à la réunion du 28/05/2019.

US NOUVELLE LACOSTOISE : Noté votre absence à la réunion du 28/05/2019. La Commission vous remercie de votre intérêt.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 28 Mai 2019

Membre du Comité de Direction : M. GUIZZARDI.

Présents : MM. GARCIA (Président), POLI, ABEILLE, DANY. Mme NICOLAS

Excusés : M. CRUZEL. Mme MAULET .

FORFAITS DE FIN DE SAISON

FORFAITS CONSTATES A L'OCCASION DES 5 DERNIERES RENCONTRES DU CHAMPIONNAT

U15 D1

ORANGE FC : Retrait de 12 points (match N° 51430.2 du 18/05/2019)

U17 D1

DENTELLES FC 1 : Retrait de 12 points (match N° 51301.2 du 26/05/2019)

PERNES ESP 1 : Retrait de 12 points (match N° 51305.2 du 26/05/2019)

U17 D2

==Poule B

NOVES O.1 : Retrait de 12 points (match N° 51553.2 du 05/05/2019)

U19 D1

ENTRAIGUES US : Retrait de 12 points (match N° 51290.2 du 04/05/2019)

U19 D2

==Poule A

ETOILE D'AUBUNE : Retrait de 12 points (match N° 51786.2 du 04/05/2019)

==Poule B

MOLLEGES FC : Retrait de 12 points (match N° 51839.2 du 06/04/2019)

MAILLANE SDE : Retrait de 12 points (match N° 51847.2 du 04/05/2019)

GADAGNE SC : Retrait de 20 points (match N° 51840.2 du 01/05/2019 et match N° 51853.2 du 18/05/2019)

COUPES

1/2 FINALES AVENIR U15 FIXEES AU 30 MAI 2019

- CADEROUSSE US / VEDENE AC
- ST ETIENNE DU GRES US / COURTHEZON SC

FINALE COUPE GRAND VAUCLUSE Samedi 1^{er} JUIN 2019 à VEDENE

U15 à 14h00

BARBENTANE O. / AVIGNON AC.

U17 à 16h00

VEDENE AC / ST DIDIER US.

U19 à 18h15

ISLE BC / LE PONTET GD AV. US.

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 23 Mai 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ CAZEAUX, LECELLIER, CORBIERE, BERTHELOT.

Excusé : M. STORCK.

ORDRE DU JOUR

Lecture et traitement des courriers reçus.

A L'ECOUTE DES CLUBS ET DES AMICALES

INFORMATION IMPORTANTE

Merci d'informer le District lorsque vos annonces sont pourvues

**LE CAUMONT FOOTBALL CLUB RECHERCHE POUR LA SAISON 2019 / 2020
DES JOUEURS ET JOUEUSES EN CATEGORIES :**

U 12 / U 13 Contact : Omar 07 82 63 57 25 ou Virginie 06 23 54 22 89

U 14 / U 15 Contact : Oussama 07 81 59 91 25

U 15 Féminines Contact : Mehdi 06 24 86 10 84 ou Oussama 07 81 59 91 25

**LE CENTRE DE FORMATION DU GARDIEN DE BUT DE CAVAILLON
(CFGB) organise dans la perspective de la prochaine saison 2019/2020
les détections suivantes**

Lundi 3 Juin 19h00 : détection U14 à U19 pôle Cavailon au stade Pagnetti

Mardi 4 Juin 18h00 : détection U11 à U19 pôle Orange au stade Clapier

Mercredi 5 Juin 14h00 : détection U10 à U13 pôle Cavailon au stade Pagnetti

**Jeudi 6 juin 18h30 : détection U10 à U19 pôle Villeneuve les Avignon au stade de
la Laune**

**La participation est gratuite, renseignements : 04.90.06.05.96 ou bien Inscription
sur notre site : www.cfgb.fr (onglet présentation/détection 2019/2020)**

